

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2025-343

Aux contribuables de la susdite municipalité,

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale/greffière-trésorière,

QUE le Conseil de cette municipalité a adopté à l'hôtel de ville, à la séance ordinaire du 15 avril 2025, le projet de règlement suivant :

2025-343

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-253 visant à modifier la configuration de certaines zones.

QUE se tiendra une assemblée publique de consultation **le 7 mai 2025 à compter de 18h30**, à la salle de la FADOQ située 150, rue Baillargeon, le tout en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et d'urbanisme* (LR.Q., c.A-19.1) suivi d'une séance extraordinaire pour l'adoption du second projet dudit règlement ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet ;

QUE le règlement contient des dispositions d'approbations référendaires;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau municipal, 150, rue Baillargeon, à Saint-Adelphe, aux heures de bureau du lundi au vendredi, entre 8h30 et 12h et de 13h à 16h30.

Publié à Saint-Adelphe, ce 25 avril 2025

Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Francoeur, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil, le 2025, ainsi que dans un journal, le 28 avril 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 avril 2025



Julie Francoeur, directrice générale et greffière trésorière